

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

n° 215-25 C

Objet : RD - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 4)

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fresso - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

- conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Pierre Duperier - Céline Gendron - Sabrina Haerinck - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 215-25 C

objet **RD - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 4)**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, rappelle que par délibérations n° 169-24 C et n° 170-24 C du 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le Schéma de développement touristique 2024-2030 et l'instauration du fonds de concours correspondant dénommé « Tourisme du bien vivre ».

Ce fonds de concours a pour objectif de soutenir financièrement les communes dans la réalisation d'aménagements conformément au Schéma de développement touristique. Il permet aux communes portant un projet à vocation touristique d'émarger à trois thématiques différentes :

- petites boucles,
- développement d'infrastructures cyclo-touristiques,
- mieux accueillir.

Il contribue à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de développement touristique 2024-2030, en cofinçant les aménagements liés aux différents volets thématiques afin de proposer des infrastructures qualitatives au sein du territoire.

La participation de Grand Chambéry est plafonnée à 50 % des dépenses éligibles HT, autres cofinancements déduits, pour un montant de dépenses éligibles plafonné à 50 k€ HT.

Une enveloppe de 300 k€ est prévue pour ce fonds de concours jusqu'en 2026, permettant un effet levier possible de plus de 600 k€.

Après trois appels à manifestation d'intérêt (phases 1, 2 et 3), douze projets ont bénéficié de la participation de Grand Chambéry pour un montant total de 184 892,83 €.

Pour ce quatrième appel à manifestation d'intérêt, cinq projets ont été retenus, ce qui représente une participation de Grand Chambéry de 94 130,78 €.

Commune	Thématique	Projet	Cout du projet (€ HT)	Montant du fonds de concours
Saint-Jean-d'Arvey	Mieux accueillir	Réhabilitation de la passerelle de "Moulin Pachoud"	51 930 €	25 000 €
Saint-Sulpice	Mieux accueillir	Création d'un belvédère au col de Crucifix	24 023,05 €	12 011,53 €
Challes-les-Eaux	Mieux accueillir	Installation de mobilier urbain dans les lieux touristiques (base de loisirs, parc de Triviers, promenade)	45 817,57 €	22 908 €
Saint-Alban-Leyse	Mieux accueillir	Création d'une piste de VTT	18 422,50 €	9 211,25 €
Jacob-Bellecombette	Mieux accueillir	Réhabilitation de la passerelle du sentier des cascades	133 858,50 €	25 000 €
Total			274 051,62 €	94 130,78 €

Pour rappel, 50 % du montant seront versés immédiatement, les 50 % restants seront versés à réception des travaux et sur justificatifs des dépenses réelles effectuées.

Il est rappelé aux communes que ces travaux réalisés avec le concours de Grand Chambéry doivent être réalisés dans l'année suivant l'obtention du fonds de concours.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024-2030,

Vu la délibération n° 170-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant création du fonds de concours « Tourisme du bien vivre »,

Vu les demandes des communes,

Vu l'avis de la commission tourisme du 9 octobre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer des fonds de concours au titre de la phase « Tourisme du bien vivre » pour un montant global de 94 130,78 €,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : de dire qu'une avance de 50 % sera allouée aux communes pour les projets retenus, et que les 50 % restants seront alloués à la réception des travaux (sous condition que la livraison des travaux ait lieu au maximum un an après l'attribution de la présente subvention et sur justificatifs des dépenses réelles).

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **215-25 C**

Objet de l'acte : RD - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 4)

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 06 novembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251106-lmc1H34356H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34356H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de publication sur le site internet : vendredi 07 novembre 2025